

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/07/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à David CICALA, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2017.07.10.16

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'OSQ - Section Haltérophilie

Monsieur Cyrille CUENOT, adjoint délégué à la vie associative et au sport, expose aux membres du conseil municipal que l'association OSQ Haltérophilie sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le déplacement à leur participation au Trophée National Minimes qui s'est déroulé le 17 juin 2017 à Wittenheim.

En bureau municipal du 19 juin 2017, les élus ont proposé de subventionner un tiers des dépenses liés au déplacement (transport + hébergement), soit 225€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle au profit de l'OSQ Haltérophilie à hauteur de 225€ (deux-cent vingt-cinq euros).**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 11/07/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 11 juillet 2017 11/07/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170710-lmc12467-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



O.S.Q. Haltérophilie
Maison des associations
44 rue des marronniers
38070 St Quentin Fallavier

COURRIER ARRIVE
MAIRIE DE SAINT QUENTIN FALLAVIER

Le: 13 JUIN 2017

N°
U. Reynaud
C. Cuenot

Mr l'adjoint aux sports
Mairie
38070 St Quentin Fallavier

Fait à St Quentin Fallavier le 06/06/2017

Objet : demande de subvention exceptionnelle 2017 pour trophée national minimes

A voir très rapidement

Monsieur l'adjoint aux sports,

Nos minimes ont fait honneur au club cette saison. En effet 4 d'entre eux se sont qualifiés pour le trophée national des minimes qui se déroule le 17/06/17 à WITTENHEIM en Alsace. Cette bonne nouvelle nous mets en difficulté financière pour organiser leurs déplacement. Car justement nous avons acquis cette saison du matériel adapté pour les minimes et les TAP.

Je vous sollicite afin de nous aider à les emmener à cette compétition qui est importante et récompense leurs entrainements. Nous sommes au total 6 personnes pour le déplacement, les 4 minimes et 2 accompagnateurs (Morgan B. et Nicolas G.). Nous sommes obligés d'être 2, pour notamment ce relayer sur la route avec un véhicule 7 places que l'on nous prête. Egalement la compétition se déroule sur 2 plateaux simultanément. Il est donc fort probable que 2 athlètes ou plus tirent en même temps mais pas sur le même plateau.

Nous devons partir la veille, car la 1^{ère} pesée est à 8h30, il n'est pas raisonnable de partir à 4h00 du matin pour participer à une compétition tout en étant performant.

Le budget total estimé pour le déplacement est de 670€. Le club sollicite une aide de la commune à hauteur de 370€. Veuillez trouver en annexe le budget détaillé.

Vous remerciant par avance de votre compréhension.

Veillez accepter, Monsieur l'adjoint aux sports, mes meilleures salutations sportives.

Avis Favorable
ppr Lemire Charles
Président esp omnisport
James
OSQ OMNISPORT
ST QUENTIN FALLAVIER

Nicolas Garcia
Président O.S.Q. Haltérophilie

Annexe 1B

BUDGET trophée national des minimes			
Association : O.S.Q. HALTEROPHILIE			
	du : 16/06/2017.... Au : ...17/06/2017		
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - PRODUITS ACTIVITES	
Achats de matières et fournitures		Recettes de l'activité de l'association	280
Fournitures (eau, énergie..)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équip.			
Fournitures administratives			
Autres fournitures			
61- Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Formations de bénévoles, stages			
Locations mobilières et immobilières		Commune	370,00
Entretien et réparation		Subvention de fonctionnement	
Assurances		Subvention conditionnelle	
Documentation		Région	
62- Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires-Honoraires		Autres (à détailler)	
Publicité- publications		TAP	
Déplacements (hôtel+voiture+péage)	300,00	Comité de l'Isère	
Missions réceptions		Ligue Rhône-Alpes	
Frais postaux et télécommunications		Carte M'Ra	
Services bancaires			
Divers (petit-déjeuné + repas)	330,00		
63- Impôts et taxes		75- Autr. produits de gestion courante	
Formation Professionnelle		Cotisations adhérents	
64- Frais de personnel			
Salaires			
Charges s/salaires		76- Produits financiers	
65- Autr.charges de gestion courante		Intérêts des comptes bancaires	
Cotisations Fédérations		77- Produits exceptionnels	
Autres cotisations (engagements athlètes)	20,00	Sponsors- dons reçus	
66 - Charges financières			
67- Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES	650,00	TOTAL DES PRODUITS	650,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Contrib.volontaires en nature		87- Contrib.volontaires en nature	
Mise à disposition de biens	(32)	Personnes bénévoles	(34)
Personnes bénévoles	(33)	Prestations en nature	(35)

Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et au pied du compte de résultat